



REGLEMENT

Marcolès, 2023

ART 1 : DATE ET LIEU

La manifestation aura lieu le samedi 11 novembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 12 novembre de 10h00 à 18h00. A ce titre, il ne sera accordé aucune possibilité d'ouverture ou de fermeture des stands en dehors de ces horaires prévues, sauf conditions d'intempéries extrêmes et accord des organisateurs au préalable.

ART 2 : INSCRIPTION

Les bulletins devront être retournés avant le 31 août 2023 dernier délai, à l'adresse suivante Hélène Mouton

Simonet Cazes Haut 15220 Marcolès.

Accompagnés du règlement signé.

Les résultats de la sélection 2023 vous seront communiqués à partir du 15 septembre 2023.

ART 3 : MISE EN PLACE

Aucun produit de revente ne sera accepté, les stands ne seront pas échangeables.

La mise en place aura lieu le samedi matin à partir de 7h00. Chaque exposant devra respecter la place qui

lui a été attribuée. Un seul exposant par stand: il est interdit d'accueillir un autre exposant sur son stand. Les stands devront être débarrassés le dimanche après 18h00.

Les véhicules devront être stationnés au parking du camping municipal « l'Etang aux Hirondelles »

ART 4 : PRESENCE

Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en considération et en cas d'absence il ne sera pas procédé au remboursement des frais d'inscription sauf cas grave motivé. La présence sur les deux jours est obligatoire aux heures prescrits.

ART 5 : ASSURANCE

L'association ne prend pas en charge des assurances liées à l'exposition des produits. Elle exclut toute responsabilité quant aux vols et à la détérioration des objets.

ART 6 : STAND

Les emplacements attribués ne pourront en aucun cas être modifiés.

En cas de non respect de ces règles, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'exposition.

Fait àle.....

Nom, prénom, Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvée »

Renseignements : talentscietailleurs@gmail.com